

Après l'échec des dernières négociations sur le projet patronal du Syneas, il est temps que les négociations reprennent sur d'autres bases, que les revendications des salariés du secteur social et médico social soient enfin entendues par le nouveau gouvernement et les patrons...

CC 66 :

Le calme avant la tempête ?

Les salariés du secteur sanitaire, médico social et social ont comme la majorité du peuple français sanctionnés le gouvernement Sarkozy/Fillon dont les politiques n'ont fait qu'aggraver la crise actuelle dans les hôpitaux, les établissements médico sociaux, le social.

Ces politiques « néo libérales » relayées par les patrons de la branche des associations sanitaires et sociales (BASS) ont eu pour conséquences, l'aggravation des difficultés budgétaires, justifiant une restructuration du secteur sanitaire, médico social et social sans précédent.

Partout en France les associations du secteur fusionnent, absorbent, disparaissent pour certaines, licencient, réduisant significativement l'offre médico sociale et sociale, aggravant les conditions de travail et les conditions d'accueil des personnes dans les établissements sanitaires et sociaux.

Cette restructuration du secteur s'accompagne aussi, de politiques qui visent à réduire le coût du travail, détruisant les cadres collectifs des conventions collectives et des accords locaux, notamment RTT, obtenus par les luttes des salariés.

Les salariés ne veulent plus de ces politiques là !

Le nouveau gouvernement Hollande doit s'engager à donner les moyens aux hôpitaux, aux établissements sanitaires, médico sociaux et sociaux de fonctionner. Il doit rompre avec la politique qui consistait à mettre en concurrence les établissements, à ouvrir le secteur au privé lucratif, et à faire des salariés la seule variable d'ajustement.



CC 66 : en danger ?

Dans son plan d'action triennal le premier des syndicats patronaux de la CC 66, le Syneas « *en sa qualité de syndicat employeur, est convaincu de la nécessité d'un environnement conventionnel unique. Il en promeut la réalisation au sein de l'Unifed* ».

Il confirme donc bien le travail entrepris par les syndicats patronaux de la BASS, d'élaboration d'une convention unique pour l'ensemble du secteur.

Le SYNEAS tient un double discours aux salariés, se voulant rassurant sur le devenir de la CC 66 alors que ces adhérents la bafouent tous les jours et qu'il négocie une convention collective de branche.



Fédération
Sud Santé-Sociaux

70 rue Philippe de Girard
75018 Paris

Tel : 01 40 33 85 00
Fax : 01 43 49 28 67
Site internet :
www.sud-sante.org

Paris le 20 juin 2012

Dans ces objectifs triennaux 2012-2014 le Syneas est très clair sur ses positions.

Discours Syneas

Axe 1 Négocier

Le Syneas en sa qualité de syndicat employeur, est convaincu de la nécessité d'un environnement conventionnel unique. Il en promeut la réalisation au sein d'UNIFED. Dans l'attente de la concrétisation à moyen terme de cette démarche, le Syneas poursuit la négociation et la gestion des conventions collectives dont il est signataire.

Objectif 1 : Construire le nouvel environnement conventionnel de la branche.

Le Syneas oriente la réflexion sur la CCU au sein de l'UNIFED et sur l'évolution de l'OPCA.

Convention Collective Unique :

Le Syneas se positionne et contribue à définir le périmètre et le contenu d'une convention collective unique étendue.

- Construire la représentation propre du Syneas sur ce quoi doit être cet environnement commun.
- Investir le débat et le structurer pour qu'il soit productif.

OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) :

Les OPCA (ex.UNIFAF) viennent de connaître une réforme législative qui les a contraints à se réorganiser et à se regrouper. Cette réforme n'étant qu'une étape, le Syneas participe à l'orientation et au positionnement du futur OPCA.

- Veiller à ce que la branche soit dotée d'un dispositif de formation adapté à son champ d'intervention.
- Initier une réflexion sur l'avenir et le rôle de l'OPCA.

Objectif 2 : Maintenir le dialogue social dans les conventions collectives actuelles.

Dans l'attente d'un environnement conventionnel unique, le Syneas poursuit les négociations dans les différentes conventions collectives dont il est signataire pour, d'une part, les adapter aux évolutions du secteur et, d'autre part, préparer leur articulation à la future convention collective unique.

Commentaires SUD

Ce n'est pas ce qu'il a affirmé aux délégués de salariés qui ont été rencontrés lors de son tour de France.

Il poursuit plus la gestion que la négociation des CC en créant des postes qui n'existent pas dans la CC, en favorisant les faisant fonction, en permettant la remise en cause de tous les accords locaux.

Effectivement le débat porte aujourd'hui sur le périmètre de la nouvelle CC. Doit-on y intégrer la protection sociale, la BAD (aide à domicile) par exemple, comme le prône la FEHAP ?

Cette deuxième phrase montre bien la part active du Syneas dans le projet de CCU.

Il va y avoir effectivement de nouvelles réformes. On va peut-être reparler de la fusion entre UNIFAF et UNIFORMATION qui devait se faire il y a quelques années. C'est une question de masse financière et de volume d'activité pour résister au marché de la formation.

Ces réformes structurelles vont s'associer à de nouvelles attaques sur la formation continue.

Peut-on vraiment parler de négociations quand les employeurs ne changent pas leurs projets après 5 ans de commissions paritaires et le refus de tous les syndicats ?

On sait ce que veut dire adapter les CC à l'évolution du secteur.

Discours Syneas

La CC du 15 mars 1966 :

- Faire un état des lieux et valoriser les constats partagés par les partenaires sociaux.
- Développer le dialogue social en identifiant de nouveaux thèmes de négociation.

Les CHRS :

- Négocier un projet de nouvelle classification.
- Mettre en place un observatoire paritaire pour connaître les CHRS et leur environnement.

Les FJT (foyer jeunes travailleurs) :

- Participer à la réflexion sur le positionnement de la branche et à la révision quinquennale de la classification.

Commentaires SUD

Cela veut dire :

- rendre les établissements plus rentables, capable de répondre) à la logique du moins disant économique mise en place à travers les appels d'offre appelés procédures « d'appels à projets ».
- Remettre en cause les métiers au profit des fonctions et des compétences et les intégrer dans la convention par l'intermédiaire des négociations sur les classifications.
- Dénoncer ou réviser tous les accords RTT qui sont soit disant trop favorables et donc coûteux et chers.
- Mettre les salariés en compétition voire en concurrence avec la généralisation de l'entretien individuel et la mise en place du salaire individualisé pénalisant l'absentéisme ou valorisant certains postes.

Il n'y a pas vraiment besoin d'un observatoire pour connaître l'environnement des CHRS. On connaît tous les coupes budgétaires effectuées ces dernières années, ne leur permettant plus de répondre à leurs missions. La seule réponse, a été la mise en place d'un logiciel de gestion des places au mépris des projets d'accueil des structures.

Là encore nouvelle classification ? Risque sur les salaires et sur les métiers quand on connaît la logique de marché public qui prévaut dans l'animation socioculturelle dont dépendent les FJT.



**DANS LA SANTÉ ET LE SOCIAL
DU BOULOT, IL Y EN A TROP
DES EMPLOIS, IL EN FAUT !**

**Solidaires
Sud
santé sociaux**

Comme on peut le lire plus haut le Syneas est à l'offensive et le silence de la FEGAPEI n'est pas plus rassurant. La Fegapei qui s'est prononcée depuis longtemps pour une CC de branche, attend les négociations au sein de l'UNIFED et surtout de la FEHAP (CC 51). Si une convention collective au rabais remplace la CC 51, la Fegapei pourrait proposer à ses adhérents de changer de convention. La CC 66 n'étant pas étendue c'est au libre choix des employeurs.

Une Convention Collective de branche, oui mais pas la leur !

Nous parlons tous d'une convention commune à la branche mais pas avec le même contenu. Face à la volonté des patrons d'imposer une convention collective au rabais, les salariés doivent imposer une CC de haut niveau qui reprend les acquis des différentes conventions pour les généraliser...

Ces négociations prendront plusieurs mois. Pendant la durée de ces travaux les patrons doivent donner les garanties suivantes :

1. Aucune attaque ni dénonciation de convention. La convention collective CC 51 doit être restaurée.
2. Respect et application des conventions actuelles. Arrêt des remises en cause insidieuses, glissement de tâches, affichage de postes n'existant pas dans la convention, dérogation horaires négociées dans des accords locaux par exemple.

Gagner sur un nouveau cadre conventionnel de haut niveau ne se fera pas sans mobilisations des salariés et sans moyens !

La fédération Sud Santé Sociaux invite les salariés à interpeller directement le président de la République et la nouvelle ministre de la santé en envoyant le message joint à ce tract.

Elle a demandé une rencontre à la ministre pour exiger les premières mesures d'urgence suivantes :

- Intervention immédiate auprès de la FEHAP pour la suppression immédiate de la dénonciation de la convention collective 51 ;
- Une rallonge budgétaire pour 2012, qui assure la pérennité des établissements, le gel immédiat de toutes les restructurations et plans de licenciements ;
- Abrogation de la loi HPST.

Partout en France, la Fédération Sud Santé Sociaux appelle les salariés de la BASS à se mobiliser pour défendre les salariés de la CC 51 pour la sauvegarde de leur convention, à se mobiliser pour la défense des acquis conventionnels, pour les salaires et l'amélioration des conditions du travail.

Des septembre dans les Assemblées Générales des salariés du secteur, dans les établissements, la fédération Sud Santé Sociaux portera au débat ses propositions pour une convention collective de haut niveau, reprenant les acquis conventionnels actuels et en apportant des propositions d'améliorations sur les salaires, les conditions de travail...

Cette mobilisation indispensable doit aussi se faire sur les questions budgétaires. Il faut exiger les moyens pour les soins et un accompagnement éducatif et social de qualité, et pour satisfaire les revendications légitimes des salariés.

Elle pourrait s'intégrer dans la campagne contre la marchandisation de la santé et de l'action sociale et la semaine d'action de début octobre.

Il faut interpeller les Conseils Généraux sur les budgets sociaux et les députés lors du vote du PLFSS (projet de loi de financement de la Sécurité Sociale)...